La vie de votre association

LES PROTECTEURS DE LA NATURE INQUIETS POUR L'AVENIR DE CERTAINS MILIEUX NATURELS DE LA COTE PICARDE

A plusieurs reprises, notre association est intervenue pour que notre littoral ne soit pas sacrifié à des intérêts à court terme.
Dernièrement nous sommes intervenus auprès du ministre de l'Environnement pour lui faire part de notre souhait de voir se mettre en place des mesures de protection efficaces de protection du massif dunaire du Marquenterre. Il semble que notre dossier ait retenu l'attention des responsables de la protection de la nature au ministère.

GROUPE ENVIRONNEMENT PROTECTION ORNITHOLOGIE EN PICARDIE

Amiens le 19 juillet 1985

Monsieur Patrick Thiery
Vice Président du GEPOP
Musée de Picardie
Rue de la République
80000 Amiens

Madame le Ministre de l'Environnement
14 Boulevard du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine Cedex

Madame le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la situation suivante :

La côte picarde est connue pour la richesse des milieux naturels qui la constituent, de nombreuses études scientifiques l'ont montrées (Colloque de l'Environnement en Picardie les 9 et 10 octobre 1984). Sa réputation est nationale, voire internationale tant dans le domaine floristique que faunistique.

Epargné jusqu'à ces dernières années, notre littoral a subi des modifications importantes, particulièrement dans les massifs dunaires du Nord de la Baie de Somme où la plupart des aménagements à vocation touristique ont été réalisés sous l'égide du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Côte Picarde. On lui doit la construction récente d'un aquadrome. L'urbanisation dans cette zone se poursuivra, puisqu'il est prévu d'y construire des lotissements sur au moins une centaine d'hectares. Evidemment, ces réalisations détruiront un massif dunaire particulièrement riche, qui, il y a quelques années accueillait encore une station d'Orchidée extrêmement rare : le Liparis de Loesel (voir annexe 1).

Même si les réprésentants du Syndicat Mixte d'Aménagement sont conscients de la richesse de notre littoral, sentiment partagé par des élus locaux, on constate malheureusement qu'aucune mesure durable, d'initiative locale ou régionale de préservation des milieux n'a été prise récemment.

Quand aux mesures de portée nationale, réserve maritime de chasse et inscription à l'inventaire des sites, elles ne nous semblent plus actuellement suffisamment respectées. En effet, depuis plus de deux ans la commission départementale des sites ne s'est pas réunie pour discuter des projets concernant le littoral. En ce qui concerne la réserve de chasse maritime son conseil de gestion s'est réuni pour la dernière fois en avril 1975 ! (voir annexe 2). Une nouvelle menace pèse sur cette

La vie de votre association

réserve, elle s'ajoute aux nuisances existantes : circulation automobile, braconnage, divagation de chiens... Un parc de loisirs Maye Loisirs, construit sans autorisation, est situé près de l'embouchure de la Maye, propose à ses visiteurs des promenades motorisées dans la réserve. Cette pratique devenue régulière, provoque un dérangement important des Oiseaux. Notre association a d'ailleurs porté plainte.

Nos actions en justice contre le responsable de Maye Loisirs s'étendent à des infractions d'une plus grande gravité. En effet celui-ci n'a pas respecté le Plan d'Occupation des Sols de la commune du Crotoy. Des travaux importants ont été effectués sans aucune autorisation, dans un massif dunaire : creusement de canaux, de bassins, terrassements, abattages d'arbres (voir photo ci-jointe). Tout cela dans une zone classée inconstructible (voir annexe 3). A plusieurs reprises nous avons alerté l'autorité préfectorale alors que des travaux se poursuivaient malgré un procès verbal des services de l'équipement. Aujourd'hui, nous déplorons le report du réglement judiciaire de cette affaire (le prévenu était absent lors de l'audience, l'huissier n'avait pas réussi à le joindre pour lui remettre sa convocation...sic !). Alors que dans le même temps le POS du Crotoy est en révision.
Nous craignons que les modifications de ce document d'urbanisme aboutissent à une régularisation partielle ou totale de la situation de [redacted] responsable de Maye Loisirs.

Nous espérons que soit mis rapidement un terme aux problèmes judiciaires. Nous souhaitons par ailleurs que vos services interviennent auprès des autorités locales afin que les zones NDn de la commune concernée ne soient pas modifiées dans leur réglement. Celles-ci constituant un secteur tampon en bordure du massif dunaire du Marquenterre et de la réserve cynégétique nationale.

Confiant en votre attachement au respect de notre patrimoine naturel, nous vous prions d'agréer Madame le Ministre l'expression de notre haute considération.

Monsieur Patrick Thiery

Vice Président du GEPOP

-copie à Monsieur le Délégué régional à l'architecture et à l'environnement

UNE PARTIE DE LA REPONSE :

Monsieur le Président,

Vous venez de me faire parvenir un dossier sur les menaces qui pesent sur le massif dunaire du Marquenterre.

C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de la Somme, de bien vouloir m'indiquer les mesures qu'il envisageait devoir être prises dans ce contexte, afin de préserver cette zone.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer aussi de façon concrète votre avis sur cette question et les mesures qu'il vous paraitrait raisonnable et utile d'envisager pour les dunes du Marquenterre.

Comptant sur votre réponse, je vous prie l'assurance de mes sentiments les meilleurs.